

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1880

Crédit spécial pour l'ameublement de l'hôtel du Ministre de l'Instruction publique.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Un premier crédit a été demandé à la Législature à l'effet de pourvoir aux frais d'ameublement des bureaux de l'administration centrale du Département de l'Instruction publique.

Il reste à pourvoir à l'ameublement complet des locaux de l'hôtel du Ministre.

Pour être fait dans de bonnes conditions, cet ameublement exige une dépense de 197,000 francs ; c'est ce qui résulte des contrats intervenus entre le Gouvernement et les fournisseurs, ainsi que d'autres pièces de la correspondance. Cette somme doit servir aussi à solder, outre certaines dépenses diverses et imprévues, les frais d'acquisition et de placement des appareils d'éclairage qui ne tombent pas à charge de l'administration des bâtiments civils.

J'ai donc l'honneur de solliciter de la Législature un crédit spécial destiné à couvrir ces diverses dépenses.

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

PROJET DE LOI.

 Léopold II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction
Publique,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la
Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur
suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Ministère de l'Instruction Publique un
crédit spécial de cent quatre-vingt-dix-sept mille francs
(fr. 197,000), destiné à couvrir les dépenses résultant de
l'ameublement des locaux de l'hôtel du Ministre, et d'autres
objets nécessaires audit hôtel ; premiers frais d'installation ;
autres dépenses diverses relatives à l'ameublement des locaux
du Département ; travaux divers ; dépenses imprévues.

Ce crédit sera couvert au moyen d'une émission de titres
de la Dette publique ; il pourra l'être provisoirement par des
bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Donné à Laeken, le 12 avril 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Instruction Publique,

P. VAN HUMBÉCK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.
